

Règlement graphique

Le Plan / Le Christomet



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2019

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2021



Fond : cadastre PCI 02/2021



1/2000e

Plan 4.2.3

ZONES DU PLU

- Ub1 : Secteur à vocation mixte d'habitat ancien du chef-lieu de La Giettaz
- Ub2 : Secteur à vocation mixte de forte densité en renforcement du chef-lieu
- Ub : Secteur à vocation mixte de densité modérée
- Uc : Secteur à vocation touristique de la Villa Jeanne d'Arc
- AU : Secteur d'urbanisation future
- N : Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, milieux naturels, des paysages
- Ns : Secteur naturel correspondant au domaine skiable
- Nsr : Secteur du domaine skiable accueillant des restaurants d'altitude
- Nt : Secteur touristique du Col des Aravis
- A : Secteur agricole, équipés ou non, à protéger en raison de la richesse agronomique
- Ap : Secteur agricole protéger pour sa valeur agronomique et paysagère

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- Zones humides protégées au titre de l'article L151.23
- Secteur concerné par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L151.11.2°
- Trame de salubrité publique R151 34 1° au regard de la ressource en eau potable : constructions interdites sauf exceptions
- Emplacement réservé

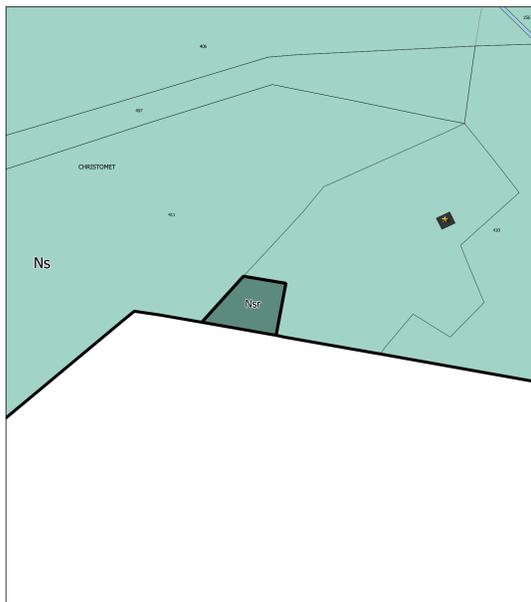
ÉLÉMENTS INFORMATIFS SUR LES BATIMENTS

- Bâtiment d'élevage
- Chalet alpage
- Construction nouvelle ou autorisée non cadastrée

PROTECTION DES RISQUES NATURELS (se reporter à l'annexe 5-2 du PLU)

- Périmètre d'étude du PPRn
- Zones à risque fort du PPRn : inconstructibles

ER n°	Destination	Bénéficiaire	Lieu	Surface (m²)
1	Espace public et parking	Commune	Chef-lieu	474
2	Équipement public	Commune	Chef-lieu	96
3	Équipement public	Commune	Chef-lieu	632
4	Installation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	Grand-Maison	67
5	Installation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	La Cabrière	36
6	Aménagement de voirie	Commune	Sur le Nant	307
7	Installation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	Le Boley	40
8	Cheminement piéton	Commune	Chef-lieu	342



Le Christomet

